

Réunion du 11 février 2016 à 20 heures 30

Convocation en date du 05 février 2016.

Sont présents :

M. BECARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. HARDUYA Franck, M. LABORDE Patrick, M. PAGES Lilian.

Absents : Mme LACASSIN Dominique, M. GOMINON Jean-Marc.

Secrétaire de séance : M. HARDUYA Franck.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 heures 45.

Le procès-verbal de la réunion du 07 janvier 2016 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur FAVOREL Thomas prendra le logement à partir du 01 mars 2016.

INTERCOMMUNALITÉ

VOIRIE

M. RIBAUT est venu sur la commune afin de déterminer les investissements sur les routes.

2460 mètres ont été retenus ; CR 2 à la VC 1 (St Orens)

VC 5 (Cauzette Louis – Fauqué Marc)

VC 2 (Pomiès)

VC 8 (Dalmas)

VC 9 (Gourgues-Mauffras)

COMMISSION INTERCOMMUNALE VOIRIE

Il est décidé d'exécuter un fauchage supplémentaire soit 2 fauchages et un débroussaillage par an. Pour notre commune, 1 fauchage aura lieu au mois de mai, puis le débroussaillage en juillet et le dernier fauchage fin septembre.

L'ensemble des travaux sera soumis à un appel d'offres.

PERSONNEL

Le remplacement de M. PÉRÉ au service de la voirie est effectif à partir du 01 février 2016.

Un schéma de mutualisation des employés municipaux et intercommunaux sera étudié et mis en place.

PROJET de la tour de TERMES d'ARMAGNAC

Un nouveau projet porté par la commune de Termes d'Armagnac est présenté aux membres de la communauté de communes pour un montant de 690 000 €.

Un fonds de concours de 100 000 € est alloué par la communauté de communes et voté à l'unanimité. Celui-ci sera versé au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

ECOLE

L'école de Maumusson-Laguian verra certainement sa fermeture à la rentrée de septembre 2016, au vu de la baisse des effectifs et du coût très élevé de la mise en conformité pour l'accessibilité.

L'école primaire de Riscle pourrait aussi voir la suppression d'un poste à cause d'une baisse d'effectif.

RÉVISION des LOYERS des LOGEMENTS COMMUNAUX

Logement de l'école (à droite) :

Une augmentation obligatoire basée sur l'indice du coût de la construction (0,02%) sera appliquée. Le loyer mensuel passera à 401, 96 €.

Logement de Lapujolle :

L'indice du coût de la construction pour ce logement est de 0, 08% (à cause du PALULOS). Le loyer mensuel sera désormais de 448, 82 €.

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent l'application de ces augmentations.

CLASSEMENT des CHEMINS COMMUNAUX

M. LABORDE Patrick présente aux conseillers municipaux le travail sur la classification des chemins communaux.

Par délibérations du 08/10/2004 et du 20/12/2011, la commune avait acheté des parcelles de terrain à des particuliers pour transformer les servitudes privées en voies communales. Les actes administratifs ayant été rédigés avec les propriétaires concernés, ces chemins comparables à des voies communales, ayant vocation à supporter une circulation générale de véhicules seront classés dans la catégorie des voies communales comme suit :

Voie Communale n° 14 dit de Bidet
Voie Communale n° 15 dit de Millat
Voie Communale n° 16 dit de Perrequet
Voie Communale n° 17 dit du Pouy
Voie Communale n° 18 dit A Duporté

D'autre part, concernant les voies communales, il s'avère que sur le plan, deux voies communales ne peuvent être parcourues de leur origine à leur extrémité.

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, décident de nommer :

- la voie communale allant de la VC n° 1 jusqu'à la VC n° 6 ⇒ VC n° 19 dit de l'Intendant
- la voie communale n° 6 jusqu'à la limite de la commune de Caumont ⇒ VC n° 4

La longueur totale des voies communales est désormais de 25 947 mètres.

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent les nouvelles dénominations des voies communales et le classement de celles-ci.

Ces modifications seront notifiées à la Préfecture, la Sous-préfecture, les services du cadastre ainsi qu'à la Communauté de Communes.

INDEMNITÉS du MAIRE et des ADJOINTS

Le maire informe les conseillers municipaux qu'à compter du 01 janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, les indemnités du maire pour une commune de moins de 500 habitants sont fixées au taux de 17 % de l'indice 1015.

Afin de respecter l'enveloppe indemnitaire définie au II de l'article L. 2123-24 du CGCT, les indemnités des adjoints et du conseiller délégué devront être diminuées en conséquence.

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, fixent donc, le taux de 17% de l'indice 1015 pour l'indemnité du maire et le taux de 4, 95 % de l'indice 1015 pour les adjoints et le conseiller délégué.

FOYER RURAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association « Foyer Rural » a eu lieu le 07 février 2016.

L'assemblée, à l'unanimité, a voté la dissolution de cette association, ainsi que l'achat d'une sonorisation portative qui restera à la disposition de la commune sous la responsabilité de la municipalité.

D'autre part, l'assemblée, à l'unanimité, a décidé de verser la somme restante du compte du Foyer Rural sur le compte de la municipalité à la trésorerie, afin d'acheter des chaises en complément de celles que la municipalité prévoit d'acquérir pour la salle des fêtes.

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité,

- acceptent le don de l'association « Foyer Rural »,
- chargent M. le Maire de prendre toutes les mesures utiles à la réalisation de cette opération,
- décident que le don sera encaissé en section investissement du budget de la commune.

PRÉVISIONS BUDGET

- Présentation des devis et des différents modèles de columbarium de la SCOP Couture..... de 8 000 € à 11000 € pour les deux....

- Parvis de l'église de Lapujolle (221 m²) :

Entreprise THOMAS 25 € le m² en enrobé et 15 € le m² en tri-couche, il est décidé de faire un devis avec la Route Ouvrière Aturine.

- BG Signalisation devis pour les panneaux de stationnement pour personnes handicapés

- Photocopieur : après étude des différents devis, discussion pour un en noir et blanc ou un en couleur, l'achat ou la location,

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'acheter un photocopieur couleur à AMTrust pour un montant de 2 500 € H.T ainsi que les panneaux de stationnement (440 € H.T.).

- Discussion autour des différents projets d'aménagement de la cuisine et du bar de la salle des fêtes.

Déplacement de la zone cuisson, séparation entre la cuisine et le bar, chambre froide ou desserte réfrigérée.....

- Devis pour l'achat de chaises pour la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal à préparer pour distribution courant mars.

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. BECARD Nicolas

M. BILLEPINTE Thierry

Mme CAMICAS Anne-Marie

M. DUCOURNAU Marc

M. FAUQUÉ Olivier

Mme GAYRIN Laure

M. HARDUYA Franck

M. LABORDE Patrick

M. PAGES Lilian

